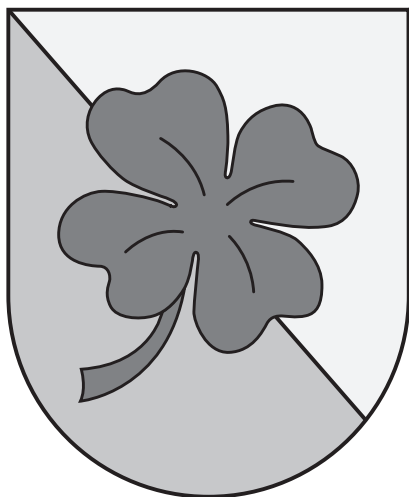




Bulletin d'information

**Commune de
Misery-Courtion**

N° 78 – février 2010

Sommaire:

- **Décisions de l'assemblée communale du 14 décembre 2009**
- **Date de la prochaine assemblée communale**
- **90 ans de Louise Mory**
- **Passeports et cartes d'identités : nouvelles directives**
- **Mise au concours d'un poste d'apprenti forestier-bûcheron**
- **Evolution de la population en 2009**
- **Taxe non pompier 2009 et recrutement des pompiers**
- **Horaire d'hiver de la déchetterie (rappel)**
- **Permis de construire : directives pour constructions de peu d'importance**
- **Réduction des primes de caisse maladie**
- **Horaire TPF**
- **Billets CFF communaux**
- **Vignettes vélos gratuites 2010**
- **Calendrier de l'Inter-sociétés de Misery-Courtion**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaire du secrétariat communal et adresses utiles**

Décisions de l'assemblée communale du 14 décembre 2009 :

L'assemblée communale du 14 décembre 2009 a :

- approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2009,
- adopté le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens,
- adopté les statuts de l'Association des communes du district du Lac,
- accepté la dissolution de l'Association du Home St-François,
- accepté le budget de fonctionnement 2010, qui présente un excédent de charges de Fr. 34'948.--,
- accepté les investissements suivants :
 - **adduction d'eau à la route de Cournillens à Misery** (bouclage du réseau d'adduction d'eau sur la conduite de transport provenant du réservoir de Belfaux, alimentation des zones à bâtir se trouvant de part et d'autre de la route de Cournillens et extension de la protection contre l'incendie). Montant voté : Fr. 170'000.--,
 - **conduites d'adduction d'eau et divers** (cet investissement est prévu pour d'éventuels travaux non planifiables à l'avance, tels que déplacements de conduites si celles-ci entrent en conflit avec un quelconque nouveau projet de construction). Montant voté : Fr. 70'000.--,
 - **renouvellement de la STAP de La Lorge** (création d'une nouvelle STAP préfabriquée et enterrée avec réservoir de 25 m³, dans le périmètre du captage de la source). Montant voté : Fr. 480'000.--, sous déduction de l'investissement déjà voté en 2004 de Fr. 110'000.--,

- **collecteurs eaux usées – eaux claires à la route de Cournillens à Misery** (ces travaux sont rendus nécessaires suite à divers projets de constructions sur les parcelles concernées). Montant voté : Fr. 286'000.--,
- **collecteurs eaux usées – eaux claires à la zone artisanale à Cournillens** (l'objectif est de collecter les eaux claires et les eaux usées de tous les bâtiments de la zone artisanale. Les eaux usées sont actuellement déversées dans une fosse septique. Les eaux claires seront dirigées vers le ruisseau de la Crausa et le collecteur d'eaux usées sera raccordé au collecteur intercommunal situé un peu avant le ruisseau de la Crausa). Montant voté : Fr. 275'000.--,
- **achat d'un véhicule de voirie** (il s'agit d'un véhicule de type camionnette avec pont basculant sur trois axes). Montant voté : Fr. 85'000.--,
- **trottoir à la route de Courtion à Misery, 2^e étape** (il s'agit du secteur situé entre le giratoire et l'intersection du centre du village. Cet investissement avait été retiré du tractanda d'une précédente assemblée, car quelques propriétaires n'avaient pas encore signé la convention d'emprise de terrain. C'est aujourd'hui chose faite et nous pouvons dès lors entreprendre ces travaux). Montant voté : Fr. 450'000.--,
- **crédit d'étude pour l'agrandissement du nouveau bâtiment scolaire à Courtion** (l'évolution démographique des deux communes du groupement scolaire, ainsi que l'ouverture de la 2^e année enfantine, provoquent une augmentation des élèves. De plus, nous devons tenir compte des nouvelles exigences en matière d'enseignement, notamment au niveau des salles annexes et de l'accueil extrascolaire. Les besoins sont les suivants : trois salles de classe supplémentaires, une salle ACT-ACM, locaux annexes pour les cours de langues, cours d'appui et accueil extrascolaire, ainsi qu'un local administratif pour le ou la responsable d'établissement). Montant voté : Fr. 50'000.--.

Dans les divers, l'assemblée communale a été informée sur les points suivants :

- **Cartes journalières CFF de la Commune** : Les cartes journalières CFF de Misery-Courtion, Courtepin, Cormondes, Wallenried et Barberêche étaient gérées par la Commune de Courtepin jusqu'au 31 décembre 2009. Dès le 1er janvier 2010, c'est le bureau de Poste de Courtepin qui reprendra la vente de nos cartes journalières. Les conditions restent les mêmes, soit : Fr. 35.—par carte. Elles peuvent être réservées auprès de la Poste de Courtepin.
- **Nomenclature** : le Conseil communal a nommé une commission communale, la Commission de nomenclature, composée de MM. Jacques Berset (Cormérod), André Crausaz (Misery), Jean-Jacques Gummy (Cournillens), Philippe Stempf (Courtion) et Roland Aeby (Président, Cournillens). M. Cédric Péclard représente le bureau de géomètre Hirsiger & Péclard SA à Domdidier. Cette commission est chargée de mener à bien les travaux de nomenclature de notre Commune. Un avant-projet a déjà été présenté au Conseil communal, qui a donné un préavis favorable. Le dossier est maintenant transmis à la Commission cantonale de nomenclature, pour l'approbation de l'orthographe des noms. La Commission communale poursuit son mandat avec les travaux de numérotation des bâtiments.
- **Accès internet à haut débit** : l'assemblée est informée sur le fait que les contacts se poursuivent avec Swisscom et EBL en vue d'obtenir au plus vite la possibilité dans notre Commune d'avoir un accès internet à haut débit. On nous promet une amélioration des infrastructures pour fin 2010 ou printemps 2011. Mais pour l'instant, aucune confirmation écrite n'a pu être obtenue. Nous espérons pouvoir donner des informations plus concrètes lors de la prochaine assemblée communale.

Agenda :

Prochaine assemblée communale (assemblée des comptes)

Veillez prendre note de la prochaine assemblée communale qui aura lieu le

**mercredi 19 mai 2010 à 20h00
au centre communal à Misery**

La convocation officielle et l'ordre du jour détaillé vous parviendront en temps opportun. Toutefois, vous pouvez d'ores et déjà réserver la date.

90 ans de Louise Mory

Une délégation du Conseil communal a eu le grand plaisir de rendre visite à Mme Louise Mory, qui a fêté son 90^e anniversaire. Mme Mory est née le 14 décembre 1919.

La rencontre, fort sympathique, était égayée par les prestations du Quatuor Ostinato.

Le Conseil communal adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à Mme Louise Mory.

Passeports et cartes d'identité

Nouvelles directives

Le Service de la population et des migrants nous informe que l'introduction définitive et généralisée du passeport biométrique (passeport 10) est prévue au 1^{er} mars 2010.

Nous vous communiquons ci-dessous les nouvelles directives en vue de l'obtention d'un passeport et/ou d'une carte d'identité, valables durant la période transitoire et dès le 1^{er} mars 2010 :

Jusqu'au 15 février 2010

Les commandes de passeports ordinaires 03 et biométriques 06 doivent s'effectuer, comme actuellement, auprès de la commune de domicile.

Du 15 février au 23 février 2010 (période transitoire)

Plus aucune commande de passeport ordinaire ou biométrique ne pourra s'effectuer. Durant cette phase transitoire, l'émission de passeports provisoires et de cartes d'identité sera garantie comme actuellement, auprès de la commune.

Dès le 1^{er} mars 2010

Les passeports en vigueur restent valables jusqu'à leur échéance.

Passeports : qu'est-ce qui change ? : Plus aucune possibilité d'obtenir un nouveau passeport non biométrique. Les passeports 10 seront tous munis de données biométriques (photo du visage et empreintes digitales). Les commandes s'effectueront exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Cartes d'identité : qu'est-ce qui change ? : Les demandes de cartes d'identité pourront être déposées auprès de la commune de domicile (comme actuellement), ou également auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne pourra pas s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité

Passeports 2010 :

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 145.--, validité 10 ans.
Enfants (0 à 18 ans) : Fr. 65.--, validité 5 ans.

Cartes d'identité :

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 70.--, validité 10 ans.
Enfants (0 à 18 ans) : Fr. 35.--, validité 5 ans.

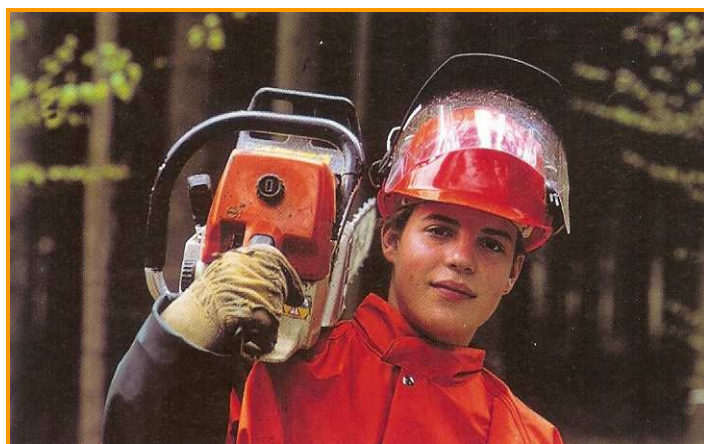
Commande combinée (passeport et carte d'identité) :

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 158.--, validité 10 ans.
Enfants (0 à 18 ans) : Fr. 78.--, validité 5 ans.

Diverses informations complémentaires sont accessibles sur www.passeportsuisse.ch

lb/Courtepin, le 17 décembre 2009

La Corporation forestière du Haut-Lac engage
UN APPRENTI FORESTIER-BÛCHERON
dès la fin août 2010, pour la durée de l'apprentissage (3 ans)



IMPORTANT !!! *Un stage préprofessionnel dans notre entreprise est fortement recommandé*

- Les renseignements et l'organisation de(s) stage(s) sont à discuter et à convenir avec Laurent Berset, garde-forestier.
- Les dossiers de postulations sont à envoyer jusqu'au 15 mars 2010 à l'adresse suivante :

Administration communale
Postulation apprentissage de FB.
M. Pascal Baechler, Président CFHL
1721 MISERY

Evolution de la population en 2009

Population de Misery-Courtion au 1 ^{er} janvier 2009 :	1'385
---	-------

Arrivées en 2009 :	133
--------------------	-----

Naissances en 2009 :	18
----------------------	----

Départs en 2009 :	96
-------------------	----

Décès en 2009 :	5
-----------------	---

Population de Misery-Courtion au 31.12.2009 :	1'435
--	--------------

Nombre d'étrangers :	236
-----------------------------	------------

Les chiffres communiqués ci-dessus peuvent varier de quelques unités, selon les corrections qui peuvent être apportées par les services de statistiques cantonaux et fédéraux, dans le courant de l'année suivante (mutations en fin d'année, pas encore connues à ce jour).

Taxe non pompier 2009

(facturée en 2010)

Le règlement communal du service de défense contre l'incendie prévoit, à son art. 5, al. 4 et 5, les dispositions suivantes:

Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption:

- *les membres des corps de police cantonale ou communale;*
- *les ecclésiastiques, les séminaristes et les étudiant(e)s;*
- *le personnel d'exploitation du service des postes, des téléphones, des transports publics et de distribution d'énergie électrique;*
- *les personnes qui, seules ou de manière prépondérante, s'occupent dans leur propre ménage d'un enfant, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint la fin de sa scolarité obligatoire ou d'une personne nécessitant une assistance particulière.*
- *sont en outre dispensés du service et de la taxe les hommes et les femmes qui ont servi pendant 20 ans dans le corps, à condition que le nombre des pompiers soit suffisant.*

Afin que la facturation de la taxe non pompier soit effectuée correctement, il est nécessaire de remettre à jour chaque année la liste des personnes exonérées.

Ainsi, nous prions toutes les personnes, hommes ou femmes, âgées de 20 à 52 ans, d'informer le secrétariat communal jusqu'au 28 février 2010 s'ils entrent dans l'une des catégories suivantes:

- **étudiant(e)**: veuillez nous remettre une copie d'attestation d'étude (par ex. quittance de la taxe d'inscription) **pour l'année 2009**.
- **personnel d'exploitation de la Poste, de Swisscom, des entreprises de transport public ou de distribution d'énergie électrique**: nous remettre une attestation de votre employeur ou une copie de votre premier et de votre dernier décompte de salaire 2009.
- **Rentiers AI** : veuillez présenter la dernière décision AI.
- **assistance particulière à une personne**: nous communiquer le nom et le prénom de la personne assistée.



Horaire de la déchetterie (rappel)

Durant l'horaire d'hiver, soit du 1^{er} décembre au 31 mars, la déchetterie est ouverte aux heures suivantes :

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	<u>9h00</u>	à	12h00

Constructions et aménagement

Conseiller communal responsable :
M. Roland Aeby, Vice-syndic

Permis de construire pour des constructions de peu d'importance

Le Conseil communal rappelle **qu'il est interdit de réaliser**, sur des terrains privés, des constructions de peu d'importance sans autorisation. Par contre, une facilité de procédure peut être accordée, sur la base d'une mise à l'enquête simplifiée (affiche au pilier public de la commune et information aux voisins) et avec l'accord définitif du Conseil communal. En procédant de la sorte, l'accord du canton et de la préfecture ne s'avère pas indispensable. Pour l'octroi de cette autorisation de construire, la commune prélève un émolument administratif fixé actuellement à Fr. 180.– minimum.

Par « construction de peu d'importance », l'on comprend : garages, constructions mobilières, remises, couverts, ruchers, poulaillers, clapiers, chenils, cabanes de jardin, pergolas, vérandas, jardins d'hiver, tambours d'entrée, piscines, modifications mineures de façades et de toitures, portails et murs de clôtures, serres et tunnels d'exploitation maraîchère ou horticole.

Les personnes désirant réaliser de telles constructions peuvent se référer plus en détails aux art. 82 et 85 du Règlement d'exécution de la loi du 1^{er} décembre 2009 sur l'aménagement du territoire et les constructions du canton de Fribourg. Un tel règlement peut être consulté au secrétariat communal ou sur internet à l'adresse suivante : (<http://admin.fr.ch/seca>).

M. Roland Aeby ainsi que le secrétariat communal restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Réduction des primes de caisse maladie

Le Conseil communal rappelle qu'il est possible de bénéficier d'un subside pour le paiement des primes de caisse maladie. La demande est gratuite et simple.

Remarque importante:

Si le subside est accordé, il prend effet le mois au cours duquel la demande est déposée au bureau communal. Pour les personnes concernées, il est donc important d'entreprendre cette démarche rapidement.

Pour obtenir la formule de demande, adressez-vous
SANS TARDER au bureau communal

Sont dispensés de présenter une demande :

- Les rentiers AVS/AI qui touchent des prestations complémentaires.
- Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2009 ou qui n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande, au 31.12.2009: leur droit pour 2010 sera automatiquement examiné par la Caisse cantonale de compensation.
- Des informations complémentaires sont à votre disposition sur le site de la Caisse de compensation (<http://www.caisseavsfr.ch>).

Horaires des TPF

valable du 13 décembre 2009 au 11 décembre 2010

Explications	Cournillens	Cormérod	Courtion	Misery	Fribourg
1	5.58	6.01	6.03	6.06	6.28
1				7.02	7.28
1	7.00	7.03	7.05	7.08	7.30
2+3				7.28	7.50
1	8.00	8.03	8.05	8.08	8.30
3				8.28	8.50
1	9.00	9.03	9.05	9.08	9.30
1	13.00	13.03	13.05	13.08	13.30
2+3				13.28	13.50
1	16.30***	16.33***	16.35***	16.38***	17.00***
2				17.06	17.28
1				18.06	18.28
1	18.00	18.03	18.05	18.08	18.30
4				18.28	18.50
2				19.06	19.28
1	19.00	19.03	19.05	19.08	19.30
4				19.28	19.50
1				20.31	20.53

Explications	Fribourg	Misery	Courtion	Cormérod	Cournillens
1	5.36	5.52			5.58
1	6.04	6.20			
1	6.36	6.52			6.58
2	6.40	6.56			
4	7.02	7.18			
1	7.32	7.48	7.50	7.53	7.58
1	7.40	7.56			
1	8.32	8.48	8.50	8.53	8.58
2+3	12.02	12.18			
1	12.02	12.18	12.20	12.23	12.28
1	16.02	16.18			
1	16.02***	16.18***	16.20***	16.23***	16.28***
2+3	17.02	17.18			
1	17.32	17.48	17.50	17.53	17.58
2+3	18.02	18.18			
1	18.32	18.48	18.50	18.53	18.58
1	19.02	19.18			

Explications :

- 1 : circulent du lundi au vendredi, sauf fêtes générales
- 2 : circulent du lundi au samedi, sauf fêtes générales
- 3 : circulent le samedi et le dimanche et fêtes générales
- 4 : circulent le dimanche et fêtes générales
- *** : ne circulent pas durant les vacances scolaires

Abonnement général CFF

L'abonnement CFF « au Porteur » de la Commune de Misery-Courtion est à disposition de la population.

Tous les abonnements des communes voisines (Barberêche, Cormondes, Courtepin, Misery-Courtion, Wallenried, soit 9 abonnements en tout) sont gérés par le bureau de Poste de Courtepin.

Cette pratique permet une bonne gestion des abonnements de toutes les communes de la région. Cela offre notamment la possibilité de profiter de plusieurs abonnements le même jour, pour autant qu'ils soient réservés assez tôt.

Les billets peuvent être réservés par téléphone, l'après-midi, au 026 684 11 02.

Heures d'ouverture du bureau de poste de Courtepin :

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi – vendredi :	07h30 – 11h30	14h00 – 18h00
Samedi :	08h00 – 11h00	Fermé

Prix de l'abonnement journalier : Fr. 35.–
--

Vignettes 2010

pour les bicyclettes

Comme les années précédentes, la vignette est remise gratuitement aux habitants de la commune de Misery-Courtion qui possèdent une bicyclette.

Cette année, la vignette peut être obtenue auprès du secrétariat communal

du 1^{er} au 30 avril 2010



A disposition au secrétariat communal :

- Livre édité par l'Association des communes du district du Lac, à l'occasion des 150 ans du district, prix spécial : Fr. 39.— (au lieu de Fr. 69.—)
 - Plan de situation (non officiel) : Fr. 10.—
 - Sacs officiels de la commune pour les ordures ménagères :
 - rouleau 35 litres : Fr. 16.—
 - rouleau 60 litres : Fr. 27.—
 - clip pour container : Fr. 35.—
 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 6 cm : Fr. 2.—
 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 8 cm : Fr. 3.—
 - Ecusson autocollant des armoiries de la commune, 15 cm : Fr. 10.—
 - Carte touristique de la région : Fr. 3.—
-

Calendrier de l'Inter-sociétés de Misery-Courtion

Date		
Manifestation	Organisateur	Lieu
13.03.2010 Loto des Samaritains	Sté des Samaritains	Halle, Misery
27.03.2010 Concert annuel	La Lyre de Courtion	Halle, Misery
04.04.2010 Loto de Pâques	FC Misery-Courtion	Halle, Misery
25.04.2010 Messe	Paroisses de Courtion et de Grolley	Corsalettes
25.04.2010 SlowUp		Lac de Morat
05.05.2010 Concert de préparation pour la Fête cantonale – ouvert au public	La Lyre de Courtion	Halle, Misery
13.05.2010 Ascension – 1^{ère} communion		Courtion
03.06.2010 Fête-Dieu		
28-30.05.2010 Tir en campagne		Gempenach
27-28-29.05.2011 Tir en campagne		Courtion

Annonces des groupements et sociétés

Ludo Troc

Rte de la Glâne 9b, 1700 Fribourg



Echange direct de jouets d'occasion

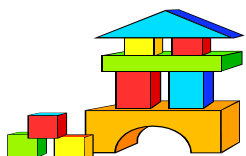
usagés, inutilisés

Jeux de société / puzzles



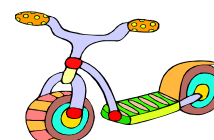
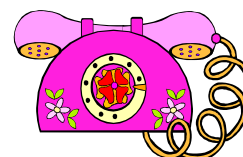
Jeux d'extérieur / livres pour enfants

Poupées / films vidéo enfants



Jeux pour la petite enfance

Vous apportez des jouets usagés mais entiers, vous les échangez contre des points LUDO et vous cherchez dans la LudoTroc des jouets d'occasion.



*La LudoTroc est ouverte
Du mardi au vendredi
9h00 – 11h30 et 14h00 – 17h00
Samedi de 9h00 à 16h00 non-stop
026 425 40 65*

Bourse aux articles d'enfants printemps / été

« Parents apportez pour les autres ce que vous achèteriez pour les vôtres ! »
Fédération Romande des Consommateurs (FRC)– section Fribourg

FRIBOURG



Belfaux

Renseignements :	026/477.07.17	026/475.38.96
Lieux :	Salle des fêtes St-Léonard (bus n°1)	Salle paroissiale
Réception des articles :	Lundi 22.03.10 de 12h00 - 18h15	Mercredi 17.03.10 de 09h00 - 15h00
Vente :	Mardi 23.03.10 de 12h30 - 18h15	Mercredi 17.03.10 de 17h00 - 20h00 Jeudi 18.03.10 de 09h00 - 11h00
Restitution :	Mercredi 24.03.10 de 09h00 - 11h00	Jeudi 18.03.10 de 14h00 - 15h30

Sont acceptés :

- vêtements / chaussures, printemps / été, pour enfants jusqu'à 16 ans : non démodés et propres
 - jeux loisirs, livres, K7, DVD, articles de sport, vélos : en état de marche et complets
 - tout pour les bébés : poussettes récentes, matériel puériculture A-Z, jouets
- Attention : les vêtements de bébés jusqu'à 2 ans sont limités à 30 articles par personne.*

Etiquetage obligatoire : Tout article doit être muni d'une étiquette volante (grandeur min. 6cm x 4cm) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix (pas d'étiquette collée, pas d'épingles, pas d'agrafes). Les lots d'articles/jouets sont ficelés, les petites pièces sont mises dans des cornets transparents, le tout fixé solidement.

Frais

12 % (arrondi) du montant sera retenu sur chaque article vendu pour couvrir les frais d'organisation.

Une surveillance vigilante sera exercée, toutefois les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise.

Bourse aux articles d'enfants *automne / hiver*

« Parents apportez pour les autres ce que vous achèteriez pour les vôtres ! »
Fédération Romande des Consommateurs (FRC)– section Fribourg

FRIBOURG



Belfaux

Renseignements :	026/477.07.17	026/475.38.96
Lieux :	Salle des fêtes St-Léonard (bus n°1)	Salle paroissiale
Réception des articles :	Lundi 04.10.10 de 12h00 - 18h15	Mercredi 13.10.10 de 09h00 - 15h00
Vente :	Mardi 05.10.10 de 12h30 - 18h15	Mercredi 13.10.10 de 17h00 - 20h00 Jeudi 14.10.10 de 09h00 - 11h00
Restitution :	Mercredi 06.10.10 de 09h00 - 11h00	Jeudi 14.10.10 de 14h00 - 15h30

Sont acceptés :

- vêtements / chaussures, printemps / été, pour enfants jusqu'à 16 ans : non démodés et propres
 - jeux loisirs, livres, K7, DVD, articles de sport, vélos : en état de marche et complets
 - tout pour les bébés : poussettes récentes, matériel puériculture A-Z, jouets
- Attention : les vêtements de bébés jusqu'à 2 ans sont limités à 30 articles par personne.*

Etiquetage obligatoire : Tout article doit être muni d'une étiquette volante (grandeur min. 6cm x 4cm) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix (pas d'étiquette collée, pas d'épingles, pas d'agrafes). Les lots d'articles/jouets sont ficelés, les petites pièces sont misent dans des cornets transparents, le tout fixé solidement.

Frais

12 % (arrondi) du montant sera retenu sur chaque article vendu pour couvrir les frais d'organisation.

Une surveillance vigilante sera exercée, toutefois les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise.

GYMNASTIQUE DE MAINTIEN SENIORS

Tous les seniors, dames et messieurs, dès 60 ans, sont cordialement invités à nous rejoindre tous les

**LUNDIS, DE 14H30 A 15H30
A LA HALLE DE GYMNASTIQUE
DE MISERY**

pour une heure de bien-être

Venez donc essayer, sans aucun engagement.
Possibilité de débiter en tout temps.

Pour rester en bonne santé.

Pour partager un moment d'amitié.

Tenue confortable, chaussures non glissantes (pas de semelles noires).

La monitrice se fera un plaisir de vous accueillir, de vous renseigner et de vous inscrire :

Mme Maria Yerly, 026 402 09 08 et 079 775 25 57

BUREAU COMMUNAL – heures d'ouverture

	<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
Matin:	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	Fermé	08h00 - 09h30
Après-midi:	16h00 - 19h00	16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 17h00

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaire d'été (du 1^{er} avril au 30 novembre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d'hiver (du 1^{er} décembre au 31 mars)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil : Morat 026 305 75 90

Service social : Morat 026 670 20 38

Forestier intercom.: Berset Laurent
natel: 026 684 14 35
079 301 38 00

Justice de paix : Justice de paix du Cercle
du Lac, Rathausgasse 6-8,
3280 Morat
Courriel : jplac@fr.ch 026 305 86 60

Association des
Mamans de jour : Contact : Mme Carole Guillod 079 897 66 15

Centre de
puériculture : Morat 026 670 72 72

Ambulance : appel d'urgence 144

Centre toxicologie : 044 251 51 51

Pompiers : alarme: 118
commandant : S. Ratzé 026 475 56 57
079 635 13 66
commandant remplaçant : D. Bongard 079 479 25 75

Police : alarme : 117
poste de police Courtepin 026 305 87 75